



**Bruxelles, le 6 juin 2017
(OR. fr)**

**7977/95
DCL 1**

AVIATION 10

DÉCLASSIFICATION

du document: 7977/95 RESTREINT

en date du: 14 juin 1995

Nouveau statut: Public

Objet: Relations avec les Etats-Unis dans le domaine des transports aériens

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

RESTREINT

RESTREINT

AVIATION 10

RAPPORT

du : Comité des Représentants permanents

au : Conseil

n° doc. préc. : 7647/95 AVIATION 8

n° prop. Cion. : 6940/95 AVIATION 5 [SEC(95) 646 final]

Objet : Relations avec les Etats-Unis dans le domaine des transports aériens

1. Lors de sa réunion du 12 juin 1995, le Comité des Représentants permanents a procédé à un échange de vues sur des idées préliminaires pouvant figurer dans des conclusions du Conseil et qui ont été suggérées par la Présidence.

En introduisant ce débat, le Président a rappelé que :

- Lors de sa session des 13 et 14 mars 1995, le Conseil avait demandé au Groupe "Aviation" d'examiner s'il était approprié de définir les éléments nécessaires pour sauvegarder les intérêts communautaires en matière de transports aériens entre les Etats membres et les Etats-Unis d'Amérique.
- Le Groupe "Aviation" a en particulier examiné au cours de ses travaux une proposition de recommandation de négociation avec les Etats-Unis soumise par la Commission et un projet d'élaboration d'un socle de principes communs soumis par la Présidence.

RESTREINT

RESTREINT

- Les travaux du Groupe, dont les résultats figurent au doc. 7647/95 AVIATION 8 ont mis en évidence la complexité de ce dossier, liée à l'importance du marché concerné pour les transporteurs aériens communautaires, et qui résulte notamment de la nécessité d'analyser plus précisément les conditions permettant un accès juste et équilibré des transporteurs communautaires et américains au marché aérien transatlantique, de l'existence de relations bilatérales contrastées et de la nécessité d'établir plus précisément les compétences respectives des Etats membres et de la Communauté en la matière.
- S'agissant du projet de mandat de négociation avec les Etats-Unis proposé par la Commission, un nombre important d'Etats membres soulignent la nécessité d'établir au préalable quelle serait la valeur ajoutée d'une négociation globale au niveau communautaire dont ils ne sont à ce stade pas convaincus. Il conviendrait en particulier de définir plus précisément les demandes prioritaires correspondant aux intérêts communautaires et d'apprécier autant que possible les réactions de la partie américaine pour mieux mesurer les enjeux exacts d'une telle négociation.
- S'agissant du projet d'élaboration d'un socle de principes communs soumis par la Présidence, le Groupe "Aviation" n'a pu procéder qu'à un premier examen des différents sujets pouvant constituer ce socle. Il a tenté d'identifier quels sont ceux qui relèvent respectivement d'éventuels conflits avec la législation communautaire ou de conflits d'intérêts entre Etats membres ou ceux pouvant présenter un intérêt commun pour l'ensemble des Etats membres. Le Groupe a accepté la démarche proposée dans son principe dans la mesure où elle vise à sauvegarder les intérêts communautaires. Un complément substantiel d'analyse est cependant encore nécessaire sur les différents sujets évoqués.

RESTREINT

7977/95

JMDB/dmp

F

- 2 -

RESTREINT

- Le Groupe a de plus noté que les sujets évoqués dans le cadre du socle de principes communs étaient également couverts par le projet de mandat proposé par la Commission et constaté la convergence des questions qu'il convenait d'approfondir dans les deux cas.

Le Président a, en outre, rappelé la nécessité d'approfondir plus précisément les conséquences du récent avis 1/94 de la Cour de Justice, notamment pour ce qui concerne la compétence exclusive de la Communauté et la compétence partagée.

Enfin, le Président a indiqué que, compte tenu de l'intérêt de ce dossier pour la Communauté et de la nécessité de clarifier les problèmes d'ores et déjà identifiés, la Présidence propose que ces réflexions soient poursuivies, sur la base des deux propositions actuellement examinés par le Groupe "Aviation". En conséquence, elle a suggéré un certain nombre d'idées préliminaires qui pourraient faire l'objet d'un projet de conclusions du Conseil et qui figure à l'Annexe du doc. 7929/95 AVIATION 9.

2. Plusieurs délégations ont estimé que les idées suggérées par la présidence constitueraient une bonne base pour des conclusions du Conseil.

Certaines délégations se sont prononcées en faveur d'un encouragement à une poursuite encore plus active des travaux du Conseil notamment sur le projet de mandat soumis par la Commission, en vue d'une décision rapide du Conseil.

D'autres délégations se sont interrogées sur l'opportunité d'adopter des conclusions à l'occasion du Conseil des 19/20 juin 1995 compte tenu de la complexité de ce sujet.

RESTREINT

RESTREINT

3. Le Président a mis en exergue l'importance de faire progresser les travaux, en tenant compte du mandat donné au Groupe "AVIATION" par le Conseil des 13/14 mars 1995 qui demandait d'approfondir l'examen de ce dossier. En outre, le Président a indiqué qu'il conviendrait que le Conseil trouve les procédures adéquates pour la poursuite de ces travaux et en même temps définir les principes qu'il souhaite voir préciser.

Enfin, le Président a annoncé que la Présidence réfléchirait à l'élaboration d'un projet de conclusions en tenant compte des commentaires des délégations.

RESTREINT

7977/95

JMDB/dmp

F

- 4 -